



Le 6 octobre 2017

LE COLLÈGE SYNDICAL DU CANADA EST DE RETOUR

Le 23 octobre est la date limite d'inscription au Collège syndical. Faites vite!

Le programme du CSC fait peau neuve

Le Congrès du travail (CTC) du Canada lance le nouveau programme de certificat du Collège syndical du Canada (CSC). Les travailleurs et travailleuses, dont le syndicat est affilié au CTC, peuvent présenter une demande de participation à ce programme postsecondaire. Le programme du CSC est offert en anglais seulement. Les membres du Québec peuvent suivre une formation semblable offerte par le Collège FTQ-Fonds.

Participation du STTP au Collège syndical

Selon le paragraphe 11.04 des statuts nationaux (Fonds d'études Joe Davidson), le STTP paie les frais de participation d'une participante ou d'un participant.

À propos du Collège syndical

Le Collège offre aux membres actifs un programme d'éducation syndicale qui poursuit les objectifs suivants :

- Acquérir de solides aptitudes de leadership;
- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi;
- Créer de nouveaux réseaux de dirigeantes et dirigeants syndicaux;
- Renforcer l'esprit critique;
- Examiner les luttes de la classe ouvrière et les questions des droits de la personne qui touchent les travailleurs et travailleuses;
- Créer le changement.

Le programme du Collège syndical s'échelonne sur trois sessions, et il n'est pas nécessaire de les suivre dans un ordre précis. La première session débutera le 8 janvier 2018. Il s'agira d'une formation en ligne de quatre semaines, suivie d'un cours en classe d'une semaine en Colombie-Britannique. Par la suite, les participantes et participants devront choisir entre deux options pour terminer le programme, en fonction d'un calendrier de 15 ou de 26 mois.

Ce programme exige un engagement de longue durée. Il faut pouvoir y consacrer du temps pour l'étude et les travaux et participer aux discussions.

Domaines d'études

Le programme puise sa matière dans les domaines suivants :

- Économie politique;
- Aspects théoriques et pratiques des syndicats;
- Histoire syndicale et histoire du travail;
- Mobilisation en faveur du changement;
- Communications;
- Questions émergentes pour la nouvelle classe ouvrière.

Qui devrait présenter une demande?

Les membres du STTP qui :

- Ont à leur actif des cours de formation syndicale;
- Participent à la vie syndicale;
- Prennent part aux luttes de justice sociale et de justice économique dans leur collectivité.

La participation des membres des groupes revendiquant l'équité est vivement encouragée.

Présentez votre demande avant le 23 octobre

Les membres intéressés à suivre le programme de formation syndicale du CSC doivent remplir la demande de participation de 13 pages.

Renseignements

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le programme, les dates et les lieux des cours et vous pourrez télécharger les formulaires en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/WvrGxQ>.

Solidarité,

Dave Bleakney
2^e vice-président national

